

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 89 (1992)
Heft: 1-2

Artikel: Vœux de Nouvel-An de la section apicole de Liebefeld
Autor: Fluri, Peter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067688>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE DU LIEBEFELD

Vœux de Nouvel-An de la section apicole de Liebefeld

**Peter Fluri, section apicole, Station de recherches laitières,
3097 Liebefeld-Berne**

Chères apicultrices, chers apiculteurs,

Les collaboratrices et collaborateurs de la section apicole vous souhaitent une année de santé et de joie auprès de vos proches et de vos amis. Que votre activité dans les ruchers vous permette de récolter du miel de bonne qualité et vous procure la détente et l'édification dont vous avez besoin.

L'année dernière, je vous ai présenté nos collaboratrices et collaborateurs. Aujourd'hui j'aimerais profiter de ce début d'année pour vous faire connaître l'organisation de notre section.

Vous savez déjà que la section apicole fait partie de la Station de recherches laitières (FAM). Celle-ci se compose de sept sections, dont six s'occupent du lait et des produits laitiers. Notre section, par contre, se consacre aux abeilles et aux produits apicoles. Son rattachement à la Station de recherches laitières s'explique par l'histoire de notre institut, la situation centrale des bâtiments et l'infrastructure disponible.

Les activités de la section apicole sont définies dans différentes dispositions légales. Elle est divisée en quatre groupes de travail, dont chacun est responsable d'un secteur déterminé (cf. organigramme et tableau). Pour assurer le déroulement optimal de nos travaux, ceux-ci sont organisés sous forme de projets. Grâce à une gestion systématique, les projets peuvent être planifiés soigneusement et exécutés en temps utile. Chaque projet est dirigé par un chef, qui en assume la responsabilité. La composition des groupes de travail dépend des aspects scientifiques des projets à traiter; elle est flexible et ne coïncide pas avec la répartition des tâches de nos collaborateurs dans l'organigramme.

Les projets sont brièvement décrits dans le programme de travail de la FAM, qui s'étend sur une période de quatre ans. Actuellement nous sommes en train de mettre au point le programme de travail pour la période comprise entre 1993 et 1996. Dans cette phase préparatoire, nous consultons toutes les organisations suisses d'apiculture afin de pouvoir tenir

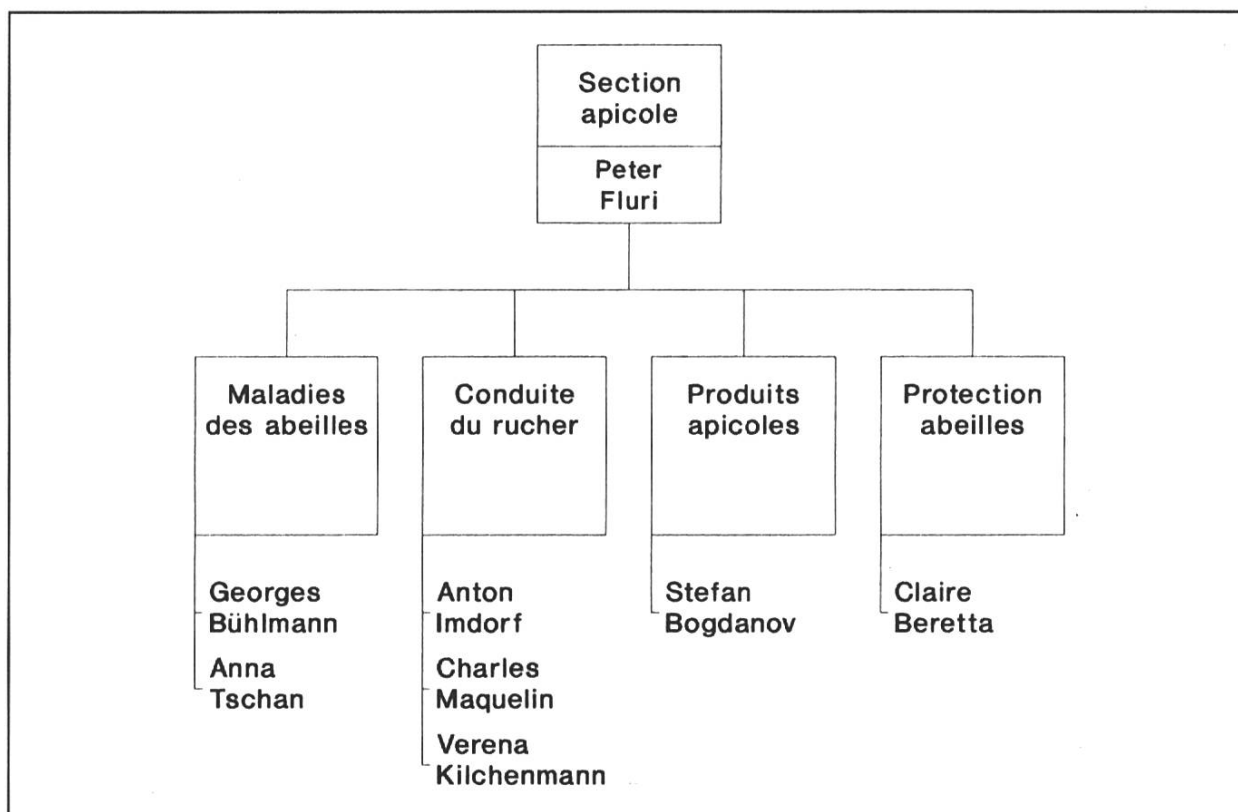
compte des besoins de la pratique. Malheureusement nous ne pouvons cependant jamais donner suite à la totalité des nombreuses propositions que nous recevons. Nous essayons toutefois d'intégrer dans nos projets les demandes qui nous semblent primordiales pour les apiculteurs. L'été prochain, on décidera du contenu définitif du programme de travail 1993-1996, et nous vous présenterons alors nos projets.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler l'importante participation qu'apportent les associations suisses d'apiculture à la préparation de notre programme de travail, et nous leur adressons nos remerciements les plus cordiaux pour leur collaboration. Elles contribuent essentiellement à l'épanouissement de notre travail dans l'intérêt des apiculteurs suisses.

Commentaire de l'organigramme

Organigramme de la section apicole: elle est divisée en quatre groupes, dont chacun est responsable d'un ensemble de tâches bien délimité. Les membres de ces groupes collaborent de manière flexible à la réalisation des projets.

L'organigramme n'indique que les collaboratrices et collaborateurs permanents, sans mentionner les stagiaires ou les candidats aux diplômes et au doctorat, qui participent de manière non négligeable aux recherches de la section apicole.



Les tâches des quatre groupes de travail de la section apicole

Les maladies des abeilles :

- orientation scientifique des instances officielles et des apiculteurs pour prévenir et combattre les maladies des abeilles ;
- participation à la formation des inspecteurs ;
- analyses diagnostiques d'échantillons d'abeilles et de rayons ;
- appréciation de l'efficacité et des effets secondaires de produits chimiques destinés à la lutte contre les maladies des abeilles (procédures d'homologation) ;
- prise de position sur les demandes d'importation d'abeilles (appréciation des risques de propagation d'épizooties) ;
- mise au point des bases biologiques.

La conduite du rucher :

- orientation technique des apiculteurs ;
- établissement de bases et mise au point de méthodes adéquates pour une conduite du rucher et une obtention de produits apicoles performantes et écologiquement admissibles ;
- participation à la formation des conseillers.

Les produits apicoles :

- élaboration de critères d'appréciation de la qualité des produits apicoles (miel, cire, pollen, propolis) ;
- étude des mécanismes d'altération de la qualité des produits apicoles, dépistage de contaminations par des substances étrangères ;
- mise au point de méthodes d'appréciation de la qualité ;
- information des apiculteurs et des instances officielles sur des problèmes relatifs à la qualité des produits apicoles ;
- participation à la formation des contrôleurs du miel.

La protection des abeilles :

- appréciation de la toxicité pour les abeilles de produits phytosanitaires (procédures d'homologation) ;
- information des apiculteurs en cas d'intoxications d'abeilles.